

# RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB

## RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i>                       | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date / Délai</i>         | <i>Status / Comments / Situation / Remarques</i>   |
|---|---|---------------|---------------------------------|--|
| Fin.<br>DSI                                 | <p><b>1. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant la vérification de la sécurité associée aux utilisateurs finals, nous avons remarqué que l'accès pour la gestion de l'information budgétaire n'est pas restreint au personnel autorisé. À titre d'exemple, 21 utilisateurs peuvent accéder aux affectations des finances du conseil, alors que seulement 3 utilisateurs devraient détenir ce privilège.</li> <li>• Nous avons aussi remarqué que 10 utilisateurs peuvent accéder à l'onglet financement, l'onglet paiement et le dossier de la demande.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès de tous les utilisateurs au SIGSB devrait être restreint selon la fonctionnalité rattachée aux exigences du poste de l'individu.</li> <li>• L'accès au système par de nombreux utilisateurs augmente le risque associé aux questions de séparation des tâches. Dans ce cas, un individu pourrait créer une demande, traiter le transfert des fonds et distribuer/changer les paiements.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous recommandons que les privilèges d'accès au système en service par des utilisateurs finals soient examinés afin de s'assurer que ceux-ci ne possèdent que l'accès nécessaire selon la fonctionnalité reliée à leur poste.</li> <li>• Si l'accès au système ne peut être restreint, nous recommandons que l'entreprise assure la mise en oeuvre d'une surveillance ou de contrôles correctifs adéquats et efficaces pour réduire le risque à un niveau acceptable.</li> </ul> | Élevé         | 31 mars<br>2004<br><br>En cours | Recommandation acceptée. Le CRSNG limitera l'accès aux personnes qui en ont besoin. À partir de maintenant, le Groupe d'utilisateurs du SIGSB révisera les droits d'accès chaque année.  |
| Groupe<br>d'utilisateurs<br>du SIGSB<br>DSI | <p><b>2. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant la vérification de la sécurité associée aux utilisateurs finals, nous avons remarqué que l'accès pour le transfert de fonds dans le SIGSB n'est pas restreint aux utilisateurs essentiels (à titre d'exemple, les coordonnateurs de programmes et de données et certains adjoints aux programmes). Plus de 100 utilisateurs peuvent accéder au système pour transférer des fonds. La majorité de ces utilisateurs ont aussi l'accès nécessaire pour traiter des demandes, ce qui crée un risque au niveau de la séparation des tâches.</li> <li>• Il n'existe présentement aucun mécanisme pour limiter l'accès des</li> </ul>   | Élevé         | 31 mars<br>2004<br><br>En cours | <p>Recommandation acceptée. On prévoit procéder durant l'année à venir à un examen de la gestion de la sécurité de l'accès afin de garantir que les utilisateurs ont accès seulement aux fonctions nécessaires pour les fonctions inhérentes à leur poste.</p> <p>Le Groupe d'utilisateurs du SIGSB a accepté d'examiner le contrôle de l'accès au niveau des champs et d'appliquer cette solution</p> |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i> | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i>     | <i>Status / Commentaires / Situation /<br/>Remarques</i>   |
|-----------------------|---|---------------|---------------------------------|--|
|                       | <p>utilisateurs au champ transfert sous l'onglet financement.</p> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accès de tous les utilisateurs au SIGSB devrait être restreint selon la fonctionnalité rattachée aux exigences du poste de l'individu. L'accès au système par de nombreux utilisateurs augmente le risque associé aux questions de séparation de tâches. En particulier, il existe un risque considérable qu'un individu puisse traiter un octroi et un transfert de fonds invalides.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que les privilèges d'accès au système en service par des utilisateurs finals soient examinés afin de s'assurer que ceux-ci ne possèdent que l'accès nécessaire selon la fonctionnalité reliée à leur poste.</li> <li>▪ Si possible, nous recommandons l'amélioration du SIGSB de façon à limiter la fonctionnalité de transfert de fonds (en limitant l'accès selon les champs ou en créant un nouvel onglet pour cette fonctionnalité).</li> <li>▪ Autrement, nous recommandons que l'entreprise assure la mise en oeuvre d'une surveillance ou de contrôles correctifs adéquats et efficaces pour réduire le risque à un niveau acceptable.</li> </ul> |               |                                 | lorsqu'elle sera justifiée du point de vue de l'intégrité et de la sécurité des données.   |
| DSI                   | <p><b>3. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun procédé de gestion du changement officiellement documenté n'est utilisé pour traiter des changements apportés aux logiciels de réseau et de communication du SIGSB. Les demandes de changement ne sont pas traitées de façon officielle et il n'existe aucun procédé officiel d'approbation. Puisque les modifications ne sont pas enregistrées, il est impossible de vérifier si tous les changements ont été approuvés par le personnel cadre.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manque de procédés officiels et de documentation portant sur les changements apportés aux logiciels de réseau et de communication pourrait entraîner la mise en oeuvre de changements non autorisés ou de changements qui ne répondent pas aux attentes des utilisateurs ou du personnel cadre. De plus, sans documentation adéquate, l'entretien éventuel, y compris la résolution de problèmes, des logiciels de réseau et de communication risque d'être plus difficile.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ .Nous recommandons d'officialiser le procédé de gestion du</li> </ul>   | Élevé         | 31 mars<br>2004<br><br>En cours | Recommandation acceptée. Il faudrait suivre les changements officiels apportés à l'architecture du SIGSB et les approuver. Un processus de gestion des changements sera institué afin de documenter et d'approuver les activités qui ont lieu durant les intervalles de maintenance. |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i>         | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i> | <i>Status / Commentaires / Situation /<br/>Remarques</i>   |
|-------------------------------|---|---------------|-----------------------------|--|
|                               | <p>changement, et d'utiliser des formulaires de demandes de changement selon les politiques et procédures pertinentes. De plus, nous recommandons que les documents d'approbation soient conservés afin de servir de référence et d'établir une piste de vérification.</p>  |               |                             |  |
| Affaires électroniques<br>DSI | <p><b>4. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Même si le SIGSB est doté d'un procédé de gestion du changement approprié, il n'est pas respecté de façon uniforme par les développeurs. Sur 6 modifications apportées au code source du SIGSB, seulement 4 possédaient un renvoi croisé au système Rational ClearQuest, lequel indiquait l'approbation du personnel cadre.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manque de procédés officiels et de documentation pourrait entraîner la mise en oeuvre de changements non autorisés ou de changements qui ne répondent pas aux attentes des utilisateurs ou du personnel cadre. De plus, l'entretien éventuel, y compris la résolution de problèmes, de l'application utilisée risque d'être plus difficile.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que le personnel cadre s'assure que le procédé de gestion du changement soit respecté et qu'il soit utilisé de façon uniforme par les développeurs.</li> </ul> | Élevé         | Dossier clos                | <p>Lorsqu'on examine les cas étudiés par les experts-conseils, il semble que la source du problème pourrait être que certaines demandes relatives aux Affaires électroniques et au SIGSB sont entrées dans la base de données ClearQuest des Affaires électroniques, mais pas dans celle du SIGSB. Le personnel est au courant, d'après la nature du cas, que cette demande est liée aux Affaires électroniques, mais l'expert-conseil en vérification ne l'aurait pas su.</p> <p>Un processus sera mis en oeuvre afin de créer un renvoi croisé entre la base de données ClearQuest des Affaires électroniques et celle du SIGSB. Cela permettra aux deux groupes de développeurs de bien suivre les défauts et les améliorations entre deux projets.</p> |
| DSI                           | <p><b>5. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'essai des modifications apportées aux logiciels de réseau et de communication n'est pas effectué de façon officielle et n'est pas documenté.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si les plans d'évaluation et les résultats ne sont pas officiellement documentés et conservés, il risque d'y avoir des problèmes éventuels liés aux modifications récentes apportées aux logiciels de réseau et de communication du SIGSB en raison de la portée trop restreinte des essais.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que l'ampleur des essais et les procédures soient</li> </ul>  | Élevé         | Hiver 2004<br><br>En cours  | <p>Recommandation acceptée en principe. Cependant, en l'absence de ressources compétentes supplémentaires, l'exigence de plans d'essai officiels accompagnés de résultats documentés aura des conséquences graves sur la capacité de réaction du groupe technique. Étant donné que le SIGSB et d'autres applications résidant sur le réseau interne n'ont subi pratiquement aucun temps d'arrêt depuis des années, la valeur de cette recommandation peut être mise en doute.</p>  |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i>        | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>   | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i> | <i>Status / Comments / Situation /<br/>Remarques</i>  |
|------------------------------|--|---------------|-----------------------------|---|
|                              | documentées avant leur exécution. Cette pratique réduira le risque d'échec dans le dépistage des erreurs au moment des modifications apportées aux logiciels de réseau et de communication du SIGSB. Finalement, nous recommandons que la documentation d'essai soit conservée afin qu'il existe une piste de vérification en cas de problèmes de traitement éventuels.  |               |                             |   |
| DSI / Affaires électroniques | <p><b>6. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'essai des modifications apportées aux logiciels de base n'est pas effectué de façon officielle et n'est pas documenté.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si les plans d'évaluation et les résultats ne sont pas officiellement documentés et conservés, il risque d'y avoir des problèmes éventuels liés aux modifications récentes des logiciels de base du SIGSB en raison de la portée trop restreinte des essais.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que l'ampleur des essais et les procédures soient documentées avant leur exécution. Cette pratique réduira le risque d'échec dans le dépistage des erreurs au moment des modifications apportées aux logiciels de base du SIGSB. Finalement, nous recommandons que la documentation d'essai soit conservée afin qu'il existe une piste de vérification en cas de problèmes de traitement éventuels.</li> </ul> | Élevé         | 31 mars<br>2004             | La recommandation proposée est acceptée. Les fichiers sur les projets seront mis à jour et accompagnés de la documentation d'essai appropriée, et les procédures d'essai technique seront mises à jour.   |
| DSI                          | <p><b>7. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accès au système nécessaire pour modifier, supprimer ou créer les fichiers exécutables du SIGSB n'est pas contrôlé de façon appropriée. Présentement, 15 utilisateurs peuvent accéder au répertoire contenant les fichiers exécutables en service (c.-à-d., P:/Namis/Prod/). Deux de ces individus ne travaillent plus pour le CRSNG.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les changements non autorisés au SIGSB peuvent entraîner des renseignements inexacts, l'utilisation inappropriée des ressources du système, et un surplus de gestion et de soutien pour corriger les problèmes de traitement.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que le CRSNG limite l'accès « écriture » au répertoire P:/NAMIS/Prod à l'individu responsable de la migration de</li> </ul>  | Élevé         | Dossier clos                | Cette recommandation est acceptée et a déjà été prise en compte. La DSI a déjà limité l'accès au répertoire P aux employés responsables du transfert des programmes dans l'environnement de production. Cinq employés se verront attribuer cet accès et seront informés de leur responsabilité. |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i> | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i>   | <i>Status / Commentaires / Situation /<br/>Remarques</i>  |
|-----------------------|---|---------------|-------------------------------|---|
|                       | programmes au système en service, ainsi qu'à son remplaçant autorisé. Cette pratique réduira la possibilité de changements non autorisés au SIGSB.  |               |                               |   |
| Fin.                  | <p><b>8. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une vérification du procédé post-octroi a révélé que certaines universités n'avaient soumis aucune documentation au CRSNG pour confirmer l'acceptabilité du bénéficiaire de la subvention.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un titulaire d'une subvention inadmissible pourrait continuer de recevoir des paiements.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons un protocole qui oblige les universités à soumettre des pièces justificatives appuyant l'admissibilité des candidats et que ce protocole soit appliqué par l'équipe post-octroi. Si les pièces justificatives ne sont pas fournies, nous recommandons le refus du financement.</li> </ul>   | Moyen         | Dossier clos                  | Les modalités et contrôles appropriés ont déjà été mis en place pour tenir compte de ce point.  |
| DPB                   | <p><b>9. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cas des bourses, une vérification a révélé que les chaires des comités et les agents de programme ne signent pas les chiffrés électroniques de concours. (Ce scénario n'existe pas dans le cas des subventions où la chaire du comité ou l'agent de programme signent physiquement le chiffré électronique de concours.)</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'absence d'une approbation officielle rend impossible la vérification de l'approbation des bourses par le comité et leur contrôle par l'agent de programme.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que le procédé des bourses comprenne la signature officielle de la chaire du comité ainsi que celle de l'agent de programme. Même si le point de démarcation peut changer, selon le nombre de bourses disponibles, cela fournirait une piste de vérification en ce qui a trait au classement établi par le comité. Cela ferait valoir l'obligation de rendre compte.</li> </ul> | Moyen         | Fév. 2004<br><br>Dossier clos | L'exigence d'une signature officielle, par les présidents des comités de sélection et les agents de programme, sur les listes ordonnées de candidats indiquant le point de démarcation du financement des bourses, sera mise en œuvre à partir du concours de février 2004 dans le cas des programmes de bourses ES/BESC et de BP. Dans le cas d'autres programmes qui font appel à un processus de sélection, la procédure sera mise en œuvre à partir de la date de la prochaine réunion du comité de sélection du programme en question. Il va de soi que si le nombre de bourses pouvant être offertes change ou si le point de démarcation doit être ajusté pour une raison quelconque (p. ex., une erreur décelée durant la vérification post-concours ou le retrait d'une demande), l'ajustement sera apporté et proprement documenté. |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i>  | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>   | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i> | <i>Status / Commentaires / Situation /<br/>Remarques</i>   |
|--|--|---------------|-----------------------------|--|
| UOP<br>(SRB)<br>DSI  | <p><b>10. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accès au système nécessaire pour exécuter les programmes par lots du SIGSB n'est pas contrôlé de façon appropriée. À titre d'exemple, parmi les 13 utilisateurs capables d'exécuter le transfert par lots du financement des subventions à l'étape paiement et les 9 utilisateurs capables d'exécuter le transfert par lots du financement des bourses à l'étape paiement, seulement 2 individus peuvent justifier ce privilège d'accès.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les privilèges non justifiés pour le traitement par lots dans le SIGSB mettent en jeu l'intégrité de l'information corporative.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que l'accès nécessaire pour télécharger les chiffriers électroniques de concours et le transfert par lots des fonds de l'étape financement à l'étape paiement dans le SIGSB soit restreint aux individus qui en ont réellement besoin pour effectuer leurs tâches.</li> </ul>  | Moyen         | Mai 2004                    | Le CRSNG a accepté cette recommandation, qui sera mise en application suite à un examen des besoins d'accès.   |
| 1. AMDP<br>2. Groupe<br>d'utilisateurs<br>du SIGSB<br>3. DSI | <p><b>11. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Même s'il existe un procédé par lequel les propriétaires des ressources informationnelles peuvent autoriser l'accès aux utilisateurs, la piste de vérification est inadéquate. À titre d'exemple, les propriétaires des ressources informationnelles ne précisent pas l'accès à « onglets/rapports/utilitaires/programmes », mais spécifient plutôt « accorder lui le même accès que l'utilisateur X ... ». Puisque l'accès accordé à X n'est pas inscrit sur le formulaire, il est impossible de vérifier si les privilèges accordés sont les mêmes que ceux que le propriétaire des ressources informationnelles a approuvé lorsque le formulaire a été rempli.</li> <li>▪ Nous avons aussi remarqué que la pertinence de l'accès accordé aux utilisateurs n'est pas examinée régulièrement par les propriétaires des ressources informationnelles.</li> <li>▪ De plus, les privilèges d'accès ont été vérifiés pour un groupe de 15 utilisateurs; dans certains cas, il était exagéré. À titre d'exemple, 3 utilisateurs du secteur des finances du groupe possédaient des privilèges au-delà des exigences de leurs tâches.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> | Moyen         | Juin 2004                   | Recommandation acceptée. On définira et appliquera des exigences plus détaillées concernant les privilèges d'accès. Les superviseurs seront responsables de déterminer les privilèges d'accès appropriés, et cette étape sera incorporée dans le processus lié à l'AMDP. En outre, le Groupe d'utilisateurs du SIGSB examinera annuellement les privilèges d'accès accordés afin de garantir qu'ils sont appropriés et coordonnés. |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i>            | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>   | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i> | <i>Status / Commentaires / Situation /<br/>Remarques</i>  |
|----------------------------------|--|---------------|-----------------------------|---|
|                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le procédé utilisé pour accorder les privilèges d'accès est imparfait et l'examen des privilèges d'accès par les propriétaires des ressources informationnelles n'est pas effectué régulièrement. Cela met à risque les actifs de l'organisme et l'intégrité de l'information corporative.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que les propriétaires des ressources informationnelles du CRSNG autorisent l'accès au niveau de l'onglet, du rapport, de l'utilitaire et du programme. De plus, les propriétaires des ressources informationnelles devraient régulièrement réexaminer les privilèges d'accès.</li> <li>▪ Nous recommandons aussi qu'un lien soit établi avec la section des ressources humaines afin de s'assurer que les privilèges d'accès sont mis à jour ou supprimés selon le cas lorsqu'un utilisateur part ou qu'il est muté.</li> </ul>   |               |                             |   |
| Affaires<br>électroniques<br>DSI | <p><b>12. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cas d'essais du SIGSB, les résultats et les procédures d'essai ne sont pas officiellement documentés. Le personnel de l'assurance de la qualité effectue des essais et imprime les résultats, mais il n'existe aucun calendrier pour la rétention des résultats.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si les plans d'évaluation et les résultats ne sont pas officiellement documentés et conservés, il risque d'y avoir des problèmes éventuels liés aux changements récemment implémentés dans le SIGSB en raison de la portée trop restreinte des essais. L'approbation officielle des utilisateurs leur transmet un sentiment d'appartenance afin d'assurer l'exécution des essais nécessaires.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que l'ampleur des essais et les procédures soient documentées avant leur exécution. Une fois les essais préétablis terminés, les utilisateurs devraient apposer leur signature pour officiellement approuver les changements ou les améliorations apportés au système. Cette pratique réduira le risque d'échec dans le dépistage des erreurs au moment de la mise en oeuvre d'un changement au système ou à une application. Finalement, nous recommandons que la documentation d'essai soit conservée afin qu'il existe une piste de vérification en cas de problèmes de traitement</li> </ul> | Moyen         | Dossier clos                | Recommandation acceptée. Après l'exécution satisfaisante des essais préétablis, les résultats seront mis à la disposition des utilisateurs. On exigera la signature des utilisateurs en se basant sur la complexité et la portée de chaque projet. Les membres du Groupe d'utilisateurs du SIGSB sont d'avis que la portée de la plupart des projets d'amélioration est suffisamment petite pour qu'un rapport de l'équipe d'assurance de la qualité soit suffisant. Toute la documentation pertinente sera transférée dans des fichiers qui seront rendus disponibles dans l'intranet. |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i> | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i> | <i>Status / Commentaires / Situation /<br/>Remarques</i>   |
|-----------------------|---|---------------|-----------------------------|--|
|                       | éventuels.  |               |                             |  |
| Martha                | <p><b>13. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Même s'il existe un formulaire qui permet aux employés d'apposer leur signature en guise d'approbation de la politique du Conseil sur l'utilisation permise des réseaux électroniques, son utilisation n'a pas été prescrite et la majorité des employés ne l'ont pas signées.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il existe un risque considérable que les utilisateurs ne comprennent pas la politique sur l'utilisation permise des réseaux électroniques, ou ne s'y conforment pas. Si les utilisateurs ne sont pas obligés de lire la politique, et de signer le formulaire, il devient difficile pour le CRSNG de l'appliquer.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que la responsabilité pour la mise en oeuvre de ce procédé soit clairement identifiée et que l'individu responsable effectue le suivi nécessaire afin que le dossier de tous les employés contienne un formulaire signé sur l'utilisation des réseaux électroniques.</li> </ul> | Moyen         | 31 mars<br>2005             | <p>Un formulaire signé par les employés a été recueilli en avril 2000.</p> <p>La charge administrative que représente la poursuite de ce processus grâce aux ressources actuellement disponibles a été réduite par l'installation d'un message électronique qui avise les utilisateurs qu'ils sont responsables de lire et de comprendre la politique, qui indique le lieu où se trouve une copie de cette politique aux fins de consultation et le numéro d'une personne-ressource pour les demandes de renseignements. Cet avis doit s'afficher sur le réseau du CRSNG pendant au plus cinq jours pour tous les nouveaux comptes (y compris ceux des employés, du personnel d'aide temporaire, des experts-conseils, etc.).</p> <p>L'exigence d'une copie papier signée a été soulevée de nouveau afin qu'on en discute plus avant dans le cadre d'un exercice de plus grande envergure tenu au sein de la Sécurité pour établir les priorités. On s'attend à ce que les priorités soient fixées d'ici l'automne 2003. À ce propos, une date d'achèvement et une personne responsable seront déterminées.</p> <p>Mise à jour d'octobre 2003<br/>L'exercice d'établissement des priorités pour la fin de l'exercice financier ne comprend pas la conception d'un formulaire signé. Toutefois, ce point sera inclus dans les priorités à établir pour l'exercice de 2004-2005. Durant cet exercice, l'ensemble de la</p> |



## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i> | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i> | <i>Status / Comments / Situation /<br/>Remarques</i>   |
|-----------------------|---|---------------|-----------------------------|--|
|                       |   |               |                             | politique sera révisé, y compris l'exigence d'une copie papier signée.   |
| DSI                   | <p><b>14. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous n'avons trouvé aucun contrat attestant que les conditions ambiantes de l'emplacement d'entreposage des rubans de sauvegarde étaient contrôlées, et aucun membre du personnel du CRSNG n'a visité cet emplacement depuis deux ou trois ans.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les causes de dommages aux ressources informationnelles peuvent être nombreuses : chaleur, fumée, feu, humidité, inondation, tremblement de terre et panne électrique. Si les ressources informationnelles ne sont pas adéquatement protégées, elles risquent de ne pas être disponibles quand elles le doivent et, en cas d'urgence, la récupération de ces ressources peut être retardée.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons de modifier le contrat afin de permettre au CRSNG d'effectuer régulièrement une vérification, ou d'obtenir la garantie d'un tiers, des contrôles utilisés à l'emplacement</li> </ul> | Moyen         | Décembre<br>2003            | Les Archives nationales du Canada offrent aux organismes gouvernementaux des installations et un processus d'entreposage des bandes à l'extérieur des locaux du CRSNG. Même s'il est probable que ce service soit conforme aux normes gouvernementales, on obtiendra des détails sur les niveaux de service. |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i> | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date / Délai</i>       | <i>Status / Commentaires / Situation / Remarques</i>  |
|-----------------------|---|---------------|-------------------------------|---|
|                       | d'entreposage hors site.  |               |                               |   |
| PROGRAMMES            | <p><b>15. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans plusieurs cas, la vérification a révélé qu'il était difficile de distinguer les signatures dans les dossiers de concours.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les dossiers de concours risquent de ne pas comprendre l'approbation nécessaire, ce qui augmente le risque d'octrois invalides.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons l'utilisation d'un formulaire officiel qui comprend le nom et le titre des signataires autorisés.</li> </ul>  | Faible        | Fév. 2004<br><br>Dossier clos | Recommandation acceptée. Un modèle simple sera créé pour garantir qu'il y a une case réservée à la signature du président qui se trouve déjà dans le dossier du concours, lequel comprend un espace où les présidents doivent écrire leur nom en lettres moulées.   |
| PPR                   | <p><b>16. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cas du PPR, les demandes sont traitées par les adjoints des programmes du SIGSB. Les données saisies par SIGSB ne sont pas révisées pour assurer leur exactitude et leur intégralité. Il faut toutefois remarquer qu'aucun point de litige n'est survenu lors de vérification des demandes/fichiers du PPR.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il existe un risque que les erreurs de données ne soient pas dépistées puisque aucun mécanisme de surveillance ou d'examen ne suit l'entrée des données.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons la mise en oeuvre d'un procédé, où les agents de programme réviseraient les données entrées dans le SIGSB sur une base empirique afin d'assurer leur exactitude et leur intégrité.</li> </ul> | Faible        | Mai 2004                      | <p>Recommandation acceptée. Même si les vérifications des dossiers que les agents peuvent faire périodiquement sont tout à fait suffisantes, les procédures de vérification des données peuvent être améliorées. À l'avenir, une fois que les adjoints de programme auront terminé l'entrée des données, ils produiront un sommaire détaillé du dossier et le joindront au dossier en question. Ce rapport contiendra la plupart des données entrées, et les agents de programme l'examineront et le compareront à la demande.</p> <p>Le rapport comprend les noms et titres des candidats et des membres du groupe, les noms des organismes d'appui ainsi que les données financières et le montant demandé à la date prévue de production des rapports et la contribution de chaque organisme d'appui.</p> <p>Les agents de programme vérifieront les informations concernant les finances et les bourses au moment de préparer la lettre d'octroi.</p> |
|                       | <b>17. Observation</b>  |               |                               |   |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i>          | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date / Délai</i>       | <i>Status / Comments / Situation / Remarques</i>  |
|--------------------------------|---|---------------|-------------------------------|---|
| DPB                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les listes de contrôle utilisées pour l'examen des demandes n'accompagnent pas toujours la demande - surtout dans le cas des bourses. Les listes de contrôle ne sont conservées que s'il existe des points en litige qui exigent un suivi.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si les listes de contrôle de traitement de demande ne sont pas conservées dans le dossier, il n'existe pas d'éléments probants pour vérifier leur utilisation. De plus, il n'existe aucune piste de vérification si des points en litige surviennent subséquentement.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que les listes de contrôle de traitement de demande soient conservées dans le dossier de la demande.</li> </ul> | Faible        | Fév. 2004<br><br>Dossier clos | Les listes de contrôle du traitement des demandes (lorsqu'elles existent) seront placées dans le dossier des candidats à partir du prochain concours lancé pour chaque programme.   |
| Groupe d'utilisateurs du SIGSB | <p><b>18. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plusieurs adjoints des programmes utilisent Excel ou Lotus Notes pour suivre les demandes et comme outil de rappel.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'utilisation de systèmes parallèles signifie l'entrée en double des données et augmente le risque d'erreur et d'informations incomplètes.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons au CRSNG d'étudier l'utilisation de systèmes parallèles afin d'établir si cette fonctionnalité pourrait être intégrée au SIGSB.</li> <li>▪ Se reporter également à l'Objectif de la vérification</li> </ul>   | Faible        | --                            | <p>Bien que ce point puisse être perçu comme un problème par les experts-conseils en vérification, les membres du Groupe d'utilisateurs du SIGSB sont d'avis que le recours à des systèmes parallèles n'est pas commun et qu'il est géré de façon à assurer l'intégrité des données.</p> <p>Ces systèmes parallèles continueront d'être utilisés jusqu'à la mise en application du système de gestion des documents acquis récemment par le CRSNG. Ce système réduira le besoin d'utiliser des systèmes parallèles.</p> |
| DSI                            | <p><b>19. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il n'existe aucun examen des changements apportés aux données de base pour assurer l'exactitude de l'entrée de données, quoique des examens des données à grande échelle soient périodiquement effectués.</li> <li>▪ Dans un cas, la vérification a révélé une erreur d'entrée de données au moment de l'inscription d'un nouvel organisme (erreur de frappe dans l'adresse).</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p>  | Faible        | Printemps 2004                | <p>À l'heure actuelle, les changements apportés aux données de base ne font pas l'objet de tests d'assurance de la qualité, ce qui peut être perçu comme un point vulnérable.</p> <p>Cependant, étant donné que l'assurance de la qualité du SIGSB procède continuellement à des tests rigoureux, nous croyons sincèrement que ces tests sont suffisants et que tout</p>  |

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SIGSB RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLANS D'ACTION)

| <i>Responsabilité</i> | <i>Observation/ Conséquences /Recommandation</i>  | <i>Risque</i> | <i>Due Date /<br/>Délai</i>   | <i>Status / Commentaires / Situation /<br/>Remarques</i>   |
|-----------------------|---|---------------|-------------------------------|--|
|                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si l'entrée de données de base du SIGSB n'est pas examinée, le risque d'erreurs et de changements non détectés augmente.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que les parties intéressées considèrent une révision par un organisme indépendant des changements apportés au fichier maître pour assurer l'intégrité, l'exactitude et la validité des changements apportés au SIGSB. Cette pratique pourrait être facilitée par l'utilisation d'un rapport de changement provenant du SIGSB.</li> </ul>   |               |                               | <p>problème majeur concernant les données sera décelé par ce processus régulier.</p> <p>Cela étant dit, l'équipe du SIGSB (développement et assurance de la qualité) surveillera la situation et s'en occupera de concert avec l'administration de la DSI.</p>   |
| DSI                   | <p><b>20. Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CRSNG et le CRSH partagent la salle des ordinateurs avec le Conseil des arts du Canada. Le CRSNG n'exerce aucun contrôle sur les membres du personnel du Conseil des arts du Canada qui peuvent accéder à la salle des ordinateurs.</li> </ul> <p><b>Conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les ressources informationnelles du CRSNG comprennent le matériel informatique, les périphériques, des supports de données et la documentation des systèmes informatiques. L'accès physique à de telles ressources permet à l'utilisateur de visionner, d'utiliser, d'endommager ou de détourner ces ressources.</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous recommandons que l'accès aux ressources informationnelles du CRSNG et du CRSH soit restreint à leurs propres membres du personnel autorisés.</li> </ul> | Faible        | Fév. 2004<br><br>Dossier clos | <p>Le partage de la salle des ordinateurs correspond à un arrangement qui existe depuis que les trois organismes subventionnaires ont été logés ensemble dans cet immeuble. En autant que cela est possible, on utilise des programmes de protection d'écran comportant des mots de passe complexes afin d'empêcher que le personnel du Conseil des Arts du Canada ait accidentellement accès à nos serveurs, et les entrepreneurs sont escortés lorsqu'ils ont besoin d'accéder à la salle des ordinateurs. L'accès physique à la salle des ordinateurs est strictement contrôlé. Selon les dernières nouvelles, le Conseil des Arts du Canada doit quitter la salle en février 2004.</p> |